Compensation de Rs 175 M à 325 employés de Savannah

by Jean-Denis Permal on 2012-06-02 11:52:00

Les 325 anciens employés de l'ex-sucrerie de Savannah ont de quoi se réjouir. Ils viennent, en effet, d'obtenir une somme de Rs 175 millions comme compensation pour avoir opté pour la retraite volontaire (Voluntary Retirement Scheme). Ces employés auront droit à des terrains couvrant une superficie totale de 30 arpents.

"En sus de 30 arpents de terres distribués aux bénéficiaires, une somme additionnelle de Rs 200 millions s'ajoutera aux Rs 175 millions pour créer des morcellement résidentiels", a déclaré Satish Faugoo, ministre de l'Agro-industrie, lors de la cérémonie de remise de titres de propriété, jeudi. Et de rappeler la crise économique qui sévit en ce moment avec plus de 3 millions de chômeurs en France et plusieurs milliers d'employés qui s'ajoutent à ceux qui sont au chômage en Angleterre.

"Il faut se demander dans quel pays au monde on peut accorder un lopin de terre de 7 perches à chaque employé licencié", a rappelé le ministre.

Tout en arguant qu'ENL aurait le droit de procéder à des licenciements pour des raisons économiques, selon la loi. Cela, en accordant 1/5 d'un mois de salaire par année de service. Satish Faugoo a souligné que "Très souvent, on prend les choses à la légère. Faites vos calculs, vous allez voir ce dont vous bénéficiez ici sous le VRS. Si nous avons décidé de nous départir du cadre légal, c'est que nous reconnaissons la contribution des employés du secteur sucrier."

Il précise que le pays bénéficie de l'aide et du soutien de l'Union européenne pour mener à bien ce projet. Qualifiant ladite cérémonie de "symbolique", Satish Faugoo insiste que l'octroi des compensations et des lopins de terres doit être placé dans sa juste perspective.

"L'industrie sucrière est une industrie qui est liée avec l'histoire du pays. Etant l'épine dorsale de l'économie, l'industrie sucrière est liée à tous les autres secteurs. Tout le développement économique et social que le pays a connu repose sur l'industrie sucrière", a-t-il souligné. Il a aussi rendu hommage à la "vision de Sir Seewoosagur Ramgoolam" qui a su négocier un prix garanti pour que le prix du sucre mauricien soit garanti sur le marché mondial pendant de nombreuses années.

Compte tenu des enjeux de ces dernières années, résultant de la réforme, Satish Faugoo a précisé que les coûts de production doivent être réduits. Il a rappelé qu'à l'époque, il y avait 250 sucreries à Maurice. Il n'en restera que quatre avec les dispositions du Blue Print ; document qui évoque les avantages auxquels ont droit les employés de l'industrie sucrière lorsqu'ils veulent avoir recours à une retraite volontaire.

A ce jour, "15 000 personnes sont concernées par ces plans de retraite, impliquant une somme de Rs 7 milliards et 1 500 arpents de terrains", précise le ministre de l'Agro-Industrie. Et de s'interroger sur ce qu'il est advenu de ces 15 000 personnes. "Il y a ceux qui ont fait du progrès et d'autres qui ont reculé." "Est-ce que la vie s'arrête à 45 ans ? Non, la vie ne s'arrête pas à 45 ans. Un homme est toujours actif jusqu'à l'âge de 70 ans et chez la femme jusqu'à 77 ans. Entre 45-50 ans et 70 ans, il y a un laps de temps considérable", a rappelé Satish Faugoo. Il a exhorté les bénéficiaires du VRS à profiter des différents programmes de formation.

Jean Raymond Hardy, directeur d'ENL Land Ltd et responsable des ex-employés de Savannah, a souligné que ceux qui sont concernés par le VRS 2 habitent à Plein-Bois et Alma. Il a souligné que les dépenses seront plus conséquentes avec les travaux de création de morcellement sur les lotissements répartis sur quatre sites: Plein-Bois, Camp-Diable, La Rosa et L'Avenir. "Notre engagement tient bon pour que les employés puissent percevoir leurs compensations en espèces", a assuré Jean Raymond Hardy. Le directeur d'ENL Land Ltd a affirmé vouloir encourager l'entrepreneuriat chez les anciens employés pour qu'ils connaissent plus de succès.